

République Française
Département : SEINE-ET-MARNE
Arrondissement : Meaux
JAIGNES - COMMUNE

Séance du mercredi 29 avril 2026

Délibération N° DE_2026_026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 24/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente), sous la présidence de Achille HOURDÉ.

Présents : Achille HOURDÉ, Eloi BOUILLARD, Samia ALLEM, Jean-Luc MATHIEU, Dominique GOUVENOT, Sylvie PÉNARD, Dorothee DAMAGNEZ, Julien BAUBIGEAT, Catherine ZYCH

Représentés : Paulo GONCALVES-LOPES représenté par Jean-Luc MATHIEU, Grégory NOGUERA représenté par Achille HOURDÉ

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie PÉNARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

La composition de la commission communale des impôts directs (CCID) est fixée à l'article 1650 du Code général des impôts (CGI).

La CCID qui comprend, outre le maire ou son représentant, l'inspecteur des impôts directs ou le conservateur du cadastre, se réunit afin d'établir le relevé des mutations de propriétés nouvellement intervenues.

Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale. Elle dresse, notamment, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer les valeurs locatives des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du CGI).

La CCID comprend 7 membres :

- Le maire ou son représentant, président ;
- Six commissaires dans les communes de moins de 2000 habitants.

Les six commissaires et leurs suppléants en nombre égal, seront désignés par le directeur des services fiscaux du département sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions précisées aux articles mentionnés ci-dessus, dressé par le conseil municipal.

La liste de présentation établie par l'assemblée délibérante doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Il est rappelé que tous les commissaires doivent être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivants le renouvellement général des conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Propose les contribuables figurant sur la liste ci-dessous pour être désignés commissaires par le directeur départemental des finances publiques :

Civilité	Nom	Prénom
Mme	ZYCH	Catherine
M.	BOUILLARD	Eloi
M.	NOGUERA	Grégory
M.	BAUBIGEAT	Julien
Mme	PENARD	Sylvie
Mme	DAMAGNEZ	Dorothée
Mme	ALLEM	Samia
M.	GONCALVES-LOPES	Paulo
Mme	GOUVENOT	Dominique
M.	UCHWAT	Guillaume
Mme	NAWOY	Valérie
M.	MATHIEU	Jean-Luc
M.	ESCUILLIE	Thierry
M.	BOURGEOIS	Alain
M.	CHAUVIN	Jean-Marc
M.	MAGNIEN	Thierry
M.	HANSSELIN	Laurent
Mme	CHAUVEAU	Virginie

M.	ESPINOUSSE	Alain
M.	RENGADE	Didier
M.	BOUSSIN	Jean-Louis
M.	BILLAS	David
Mme	ZIMMERMANN	Brigitte
M.	AUTERIVES	Jean-François

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Achille HOURDÉ
Président de séance



Sylvie PÉNARD
Secrétaire de séance

